

Les produits du terroir ont un ancrage fort dans le Jura bernois et le canton du Jura. Les marques de garantie "Produits du terroir du Jura bernois" et "Spécialité du Canton du Jura" contribuent à renforcer leur visibilité et elles apportent une garantie quant à la provenance de la matière première et de la fabrication régionale.

La Commission Interjurassienne pour la Gestion des Marques (CIGM) est composée de représentant-e-s des milieux concernés du canton du Jura et du Jura bernois. La CIGM met en consultation un projet de lignes directrices accompagné d'un calendrier de mesures. Vous êtes invités à nous communiquer votre position à l'aide du questionnaire de consultation jusqu'au 5 mai 2008.

Nous avons pour ambition de contribuer activement à la promotion et à la commercialisation des produits labellisés dans notre région. Nous souhaitons prendre des initiatives, sur le plan collectif et régional, afin de :

- Maintenir et améliorer la qualité des produits bénéficiant de l'une des 2 marques;
- Garantir le message aux consommateurs ainsi que la traçabilité;
- Faire connaître les marques, via la promotion de base;
- Soutenir la commercialisation en impliquant les producteurs-trices des 2 marques.